

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 124

présenté par
Mme Dubré-Chirat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« infirmières et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.